



Envoyé en préfecture le 22/05/2025
Reçu en préfecture le 22/05/2025
Publié le
ID : 056-215600669-20250521-DEC_CNE_2025_33-AR

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

ARRONDISSEMENT DE PONTIVY

COMMUNE DE GOURIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

N° : Dec -Cne /2025-33

OBJET : Commune – Crédation d'un Foyer Jeunes Travailleurs - Avenant N°1 pour le lot N°2 (gros œuvre)

Le Maire de la Commune de Gourin,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations du conseil municipal en date du 12 juin 2020 et en date du 28 mars 2022 aux termes desquelles le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE

Article 1 : de convenir avec l'entreprise MAHO, ZA de Ty Er Douar, 56150 BAUD, mandataire du LOT N°2 pour la création d'un Foyer Jeunes Travailleurs rue Jean Moulin à Gourin, d'un avenant pour réduction de travaux, à hauteur de 2 442,00 €HT, soit 2 686,20 €TTC. Ainsi, le montant initial diminué de l'avenant N°1 est porté à 124 857,74 €HT, soit 137 343,51 € TTC.

Article 2 : Le maire est chargé de la communication de la présente décision au conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Gourin, le 21 mai 2025

Le Maire,

Hervé LE FLOC'H.



Reçu en Préfecture du Morbihan le 22 mai 2025

Certifié exécutoire | 22/05/2025

Publié le

Le Maire,

Hervé LE FLOC'H.

